

Vaccin Tdap (dcaT) (tétanos, diphtérie et coqueluche)

Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

Le **tétanos**, la **diphtérie** et la **coqueluche** sont des maladies très graves. Le vaccin Tdap (dcaT) peut nous protéger de ces maladies. Et le vaccin Tdap (dcaT) administré aux femmes enceintes peut protéger les nouveau-nés contre la coqueluche.

Le **TÉTANOS** (trismus) est rare de nos jours aux États-Unis. Il provoque une contraction et une raideur douloureuses des muscles, généralement dans tout le corps.

- Il peut entraîner une contraction des muscles de la tête et du cou, vous empêchant d'ouvrir la bouche ou d'avaler, parfois même de respirer. Une personne sur 10 décède suite à une infection tétanique, même après avoir reçu les meilleurs soins médicaux.

La **DIPHTÉRIE** est également rare de nos jours aux États-Unis. Elle peut entraîner la formation d'une membrane épaisse recouvrant l'arrière de la gorge.

- Elle peut provoquer des difficultés respiratoires, une insuffisance cardiaque, une paralysie, voire le décès.

La **COQUELUCHE** provoque des crises de toux si violentes qu'elles peuvent causer des difficultés respiratoires, des vomissements et des troubles du sommeil.

- Elle peut aussi entraîner une perte de poids, une incontinence et des fractures des côtes. Jusqu'à 2 adolescents sur 100 et 5 adultes sur 100 atteints de coqueluche sont hospitalisés ou développent des complications, y compris pneumonie, voire décès.

Ces maladies sont toutes causées par des bactéries. La diphtérie et la coqueluche se transmettent d'un individu à l'autre par les sécrétions générées par la toux ou les éternuements. Le tétanos s'introduit dans l'organisme par des coupures, des égratignures ou des plaies.

Avant la découverte des vaccins, jusqu'à 200 000 cas de diphtérie, 200 000 cas de coqueluche et des centaines de cas de tétanos étaient signalés aux États-Unis chaque année. Depuis les débuts de la vaccination, les cas de tétanos et de diphtérie signalés ont baissé d'environ 99 %, et les cas de coqueluche d'environ 80 %.

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

2 Vaccin Tdap (dcaT)

Le vaccin Tdap (dcaT) peut protéger les adolescents et les adultes du tétanos, de la diphtérie et de la coqueluche. Une dose de Tdap (dcaT) est généralement administrée à l'âge de 11 ou 12 ans. Les personnes qui n'ont *pas* reçu le vaccin Tdap (dcaT) à cet âge devraient le recevoir dès que possible.

Le Tdap (dcaT) est particulièrement important pour les professionnels de la santé et les personnes qui sont en contact étroit avec des enfants de moins d'un an.

Les femmes enceintes devraient recevoir une dose de Tdap (dcaT) au cours de **chaque grossesse** pour protéger le nouveau-né de la coqueluche. Les nourrissons sont plus exposés au risque de développer des complications graves et potentiellement mortelles de la coqueluche.

Un autre vaccin, appelé Td, assure une protection contre le tétanos, la diphtérie, mais pas contre la coqueluche. Un rappel du vaccin Td devrait être effectué tous les 10 ans. Le Tdap (dcaT) peut être administré pour un de ces rappels si vous n'avez jamais reçu le vaccin Tdap (dcaT). Le Tdap (dcaT) peut également être administré après une coupure ou une brûlure grave pour prévenir toute infection par le tétanos.

Votre médecin ou la personne qui vous administrera le vaccin pourra vous donner de plus amples renseignements.

Le Tdap (dcaT) peut être administré en toute sécurité en même temps que d'autres vaccins.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

- Une personne ayant déjà développé une réaction allergique potentiellement mortelle après une des doses précédentes d'un vaccin contenant le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche OU présentant une grave allergie à l'un des composants de ce vaccin, ne devrait pas recevoir le Tdap (dcaT). Informez la personne administrant le vaccin de la présence de toute allergie grave.
- Toute personne ayant été dans le coma ou ayant fait de longues et multiples crises d'épilepsie dans les 7 jours suivant une dose de DTP ou de DTPa reçue dans l'enfance, ou suivant une des doses précédentes de Tdap (dcaT), ne devrait pas recevoir le Tdap (dcaT), sauf si l'on a établi qu'une autre cause que le vaccin était à l'origine du coma ou des crises. Elle peut néanmoins recevoir le Td.
- Informez votre médecin si vous :
 - souffrez d'épilepsie ou d'un autre trouble neurologique ;
 - avez présenté un gonflement ou une douleur sévère après un vaccin contenant diphtérie, tétanos ou coqueluche ;
 - avez déjà développé un trouble appelé syndrome de Guillain-Barré (SGB) ;
 - ne vous sentez pas bien le jour où l'injection est planifiée.

4 Risques

Tous les médicaments, y compris les vaccins, sont associés à un risque d'effets secondaires. Ceux-ci sont généralement légers et disparaissent spontanément. Des réactions graves sont également possibles, mais elles sont rares.

La plupart des personnes qui reçoivent le vaccin Tdap (dcaT) ne rencontrent aucun problème.

Problèmes bénins après le Tdap (dcaT)

(Sans impact sur la vie quotidienne)

- Douleur au site de l'injection (environ 3 adolescents sur 4 ou 2 adultes sur 3) ;
- Rougeur ou gonflement au site de l'injection (environ 1 personne sur 5) ;
- Légère fièvre égale ou supérieure à 38 °C (jusqu'à environ 1 adolescent sur 25 ou 1 adulte sur 100) ;
- Maux de tête (environ 3 à 4 personnes sur 10) ;
- Fatigue (environ 1 personne sur 3 ou 4) ;
- Nausées, vomissements, diarrhées, douleurs à l'estomac (jusqu'à 1 adolescent sur 4 ou 1 adulte sur 10) ;
- Frissons, douleurs articulaires (environ 1 personne sur 10) ;
- Courbatures (environ 1 personne sur 3 ou 4) ;
- Éruptions cutanées, gonflement des ganglions (peu fréquent).

Problèmes modérés après le Tdap (dcaT)

(Avec impact sur la vie quotidienne, mais ne nécessitant pas de soins médicaux)

- Douleur au site de l'injection (jusqu'à 1 personne sur 5 ou 6) ;
- Rougeur ou gonflement au site de l'injection (jusqu'à environ 1 adolescent sur 16 ou 1 adulte sur 12) ;
- Fièvre supérieure à 38,9 °C (environ 1 adolescent sur 100 ou 1 adulte sur 250) ;
- Maux de tête (environ 1 adolescent sur 7 ou 1 adulte sur 10) ;
- Nausées, vomissements, diarrhées, douleurs à l'estomac (jusqu'à 1 à 3 personnes sur 100) ;
- Gonflement du bras entier où l'injection a été administrée (jusqu'à environ 1 personne sur 500).

Problèmes graves après le Tdap (dcaT)

(Incapacité à mener les activités habituelles ; soins médicaux nécessaires)

- Gonflement, douleur sévère, saignement et rougeur du bras où l'injection a été administrée (rare) ;

Problèmes pouvant se produire après toute vaccination :

- Certaines personnes peuvent s'évanouir après une intervention médicale, y compris une vaccination. La position assise ou allongée pendant environ 15 minutes après la vaccination peut aider à prévenir les évanouissements et des blessures dues à une chute. Informez votre médecin si vous êtes pris de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou un sifflement dans les oreilles.
- Certaines personnes éprouvent une douleur intense au niveau de l'épaule et ont des difficultés à bouger le bras où l'injection a été administrée. Cela se produit très rarement.
- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique grave. Ces réactions dues au vaccin sont très rares, estimées à moins d'une dose sur un million, et se produiraient dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves, voire le décès.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site

www.cdc.gov/vaccinesafety/

Translation provided by the Immunization Action Coalition

5 Que faire en cas de problème grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple les signes de réaction allergique grave, une fièvre très élevée ou un comportement inhabituel.
- Les signes de réaction allergique grave peuvent être les suivants : urticaire, tuméfaction du visage et de la gorge, difficultés respiratoires, accélération du rythme cardiaque, étourdissements et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une réaction allergique grave ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 911 ou conduisez la personne à l'hôpital le plus proche. Sinon, appelez votre médecin.
- Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin peut effectuer le signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Web VAERS à l'adresse www.vaers.hhs.gov ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6 Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382** ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai applicable.

7 Pour en savoir davantage

- Parlez-en avec votre médecin. Il ou elle peut vous remettre la notice d'emballage du vaccin ou vous suggérer d'autres sources d'informations.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
 - Consultez le site Web des CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/vaccines

DCH-1281F AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

Vaccine Information Statement
Tdap Vaccine

2/24/2015

French

42 U.S.C. § 300aa-26

Office Use
Only

